

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

30.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de payer une indemnité aux héritiers légaux de feu le pompier N. Carboneau.

Renvoyé à la Commission des Finances.

31.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$11.44.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

32.—De la Commission des Marchés recommandant au Conseil d'approuver le cahier des charges pour la concession du privilège de vendre du fourrage au marché à bestiaux de l'Est.

Question différée, ledit cahier des charges devant être publié dans le prochain numéro de *La Gazette Municipale*.

ORDRE DU JOUR

33.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Vallières, à l'effet d'édicter un règlement régissant la construction des édifices sur la rue Saint-Hubert,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de rédiger en conséquence un projet de règlement, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

34.—Etant lu l'ordre du jour pour procéder à la nomination du maire-suppléant,

Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que M. l'échevin Vallières soit nommé maire-suppléant pour le prochain terme.

M. l'échevin Vallières, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

35.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, à l'effet d'édicter un règlement au sujet de la "Terminal Railway Co",

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de rédiger un projet de règlement modifiant les règlements portant les Nos 274 et 276 touchant la "Terminal Railway Co", de façon à ce que les conditions y mentionnées soient semblables à celles stipulées au règlement portant le No 210 touchant la compagnie "Montreal Street Railway" et que le réseau de la "Terminal Railway Co" ait un prolongement sur la rue Craig jusqu'à la rue Saint-Laurent avec un "Y" sur la rue Saint-Dominique; de faire imprimer ledit projet de règlement et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

36.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en troisième lecture un règlement touchant l'annexion de Villeraï,

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin PAQUIN,

Attendu que des doutes se sont élevés sur l'interprétation de articles 9 et 10 de la charte de la Ville au sujet de l'annexion des municipalités avoisinantes et notamment sur la légalité du règlement à l'effet d'annexer le village de Villeraï avant l'expiration de 30 jours à compter de la date de la publication de l'avis mentionné à l'article 10 de la charte, il est

Résolu: Que la résolution adoptée par ce Conseil, le 11 septembre 1905, à l'effet d'adopter en 3ème lecture ledit règlement d'annexion du village de Villeraï, soit reprise en considération et abrogée et que la procédure suivie en vue de mettre en vigueur ladite résolution ainsi que ledit règlement soit considérée comme nulle et de nul effet, et que, dans les circonstances, soit suspendue la règle 64 concernant l'avis requis dans le cas de reprise en considération.

Ledit règlement est alors lu pour la troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin PAQUIN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté au maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leur signature, puis soumis au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour qu'il le sanctionne.

37.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances, à l'effet d'ap-

Resolved: That said reports be received and adopted.

30.—From Fire and Light Committee to pay indemnity to legal heirs of late fireman N. Carboneau.

Referred to Finance Committee.

31.—From Market Committee to vary a sum of \$11.44.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

32.—From Market Committee recommending that specifications for privilege to sell fodder at Eastern Cattle market be approved of.

Consideration deferred.

Consideration deferred said specification to be printed in the next issue of the *Municipal Gazette*.

ORDER OF THE DAY

33.—The order of the day being read to consider a motion by Ald Vallières for a by-law to regulate buildings on St. Hubert street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. St. DENIS, it was

Resolved: That the city clerk be instructed to draft a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

34.—The order of the day being read for the appointment of the acting-Mayor.

On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That Ald. Vallières be appointed acting-Mayor for the ensuing term.

Ald. Vallières, acting-Mayor, took his seat as presiding member.

35.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. L. A. Lapointe for a by-law re Terminal Railway Co.,

On motion of Ald. L.A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the city clerk be instructed to draft a by-law modifying by-laws No. 274 and 276 concerning the Terminal Railway Co., so that the conditions thereof shall be similar to by-law No. 210 concerning the Montreal Street Railway, and that the route of the Terminal Railway Co. shall be extended along Craig street to St Lawrence street with an Y on St. Dominique street; to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

36.—The order of the day being read for the 3rd reading of a by-law concerning the annexation of Villeraï,

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. PAQUIN:

"Whereas doubts have arisen on the interpretation of articles 9 and 10 of the city charter concerning the annexation of adjoining municipalities, and especially on the legality of by-law to annex the Municipality of the Village of Villeraï, before the expiry of 30 days from the date of publication of the notice mentioned in article 10 of the charter, it was

Resolved: That the motion passed by this Council on the 11th September, 1905, for the 3rd reading of said by-law to annex the Municipality of the Village of Villeraï, be reconsidered and repealed, and that the procedure followed in

order to give effect to the adoption of said motion and of such by-law be considered as null and void, and that, in view of the circumstances, rule 64, concerning the notice required in cases of reconsideration, be suspended.

Said by-law was then read a third time and agreed to.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. PAQUIN, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the Mayor and City Clerk for their signatures and submitted to the Lieutenant Governor in Council for approval.

37.—The order of the day being read to consider a report